

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2021_051

Séance du mardi 15 juin 2021

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 11/06/2021

Présents : 16

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 16

Pour : 16

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Fabienne
PUCHERAL MOLINES

Présents : Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés:

Excusés: Clara ARBOUSSET, Sophie BOISSIER, Matthias CORNEVAUX

Absents:

Objet: Protocole d'accord : lancement des démarches - DE_2021_051

Monsieur le maire rappelle au conseil la situation de monsieur Pelatan à qui la commune loue un local au moyen d'un bail professionnel.

Les deux parties au contrat souhaitent mettre fin à la location et il convient de le faire au moyen d'un protocole d'accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

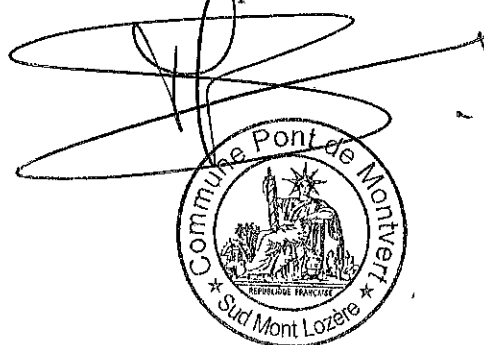
Decide de mandater le cabinet d'avocat Fraise pour la rédaction de ce protocole d'accord et l'encadrement des négociations.

Accepte le principe du versement d'une indemnité à monsieur Pelatan dans le cadre de ce protocole d'accord.

Mandate monsieur le Maire pour mener à bien les négociations dans le cadre ce protocole d'accord au nom de la commune.

Précise qu'une délibération supplémentaire sera prise au terme des négociations pour accepter le protocole.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stephan Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/07/2021 048-200057594-20210615-DE_2021_051-DE